



MARCHE DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN

CAHIER DES CHARGES

Personne Publique

LYCEE BELLEVUE

1 CHEMIN DES COTIERES BP 10309
17107 SAINTES CEDEX

Téléphone: 05 46 74 14 63

Courriel : int.0170058W@ac-poitiers.fr

Pouvoir adjudicateur : M. le Proviseur du lycée Bellevue

Comptable assignataire : Agent comptable du lycée E. Combes - PONS

Renseignements administratifs : Mme la gestionnaire

Renseignements techniques : M. Champigneulle

Courriel intendance : int.0170058w@ac-poitiers.fr

Objet du marché

Fourniture de produits d'entretien et de papier d'essuyage

Ce cahier des charges est valable pour **les 6 lots.**

Date de publication

Samedi 18 février 2017

Remise des offres

Date limite de réception : **Mercredi 8 mars 2017 à 16h00**

ARTICLE 1 – Engagement du fournisseur:

Le fournisseur s'engage envers le lycée Bellevue de Saintes, à exécuter les prestations ci-après décrites aux conditions stipulées par le présent marché.

ARTICLE 2 – Objet du marché :

Le présent marché a pour objet la fourniture de produits d'entretien (6 lots) , marché basé sur un bordereau de prix accompagné d'une estimation des quantités commandées par le lycée sur une année, joint au présent cahier des charges. Le titulaire peut n'être choisi que pour un seul lot.

Le fournisseur ne devra renseigner sur le tableau que les cases en jaune. Certains besoins sont exprimés en litre de solution (après dilution) afin de pouvoir comparer correctement les prix.

De plus, le titulaire mettra à disposition du lycée Bellevue un catalogue sur lequel des produits spécifiques, autres que ceux prévus sur l'état de besoin, pourront être commandés. Le fournisseur indiquera dans son offre le pourcentage de remise qu'il accordera sur les produits hors lots de son catalogue.

Détail des 6 lots :

- Lot 1 : Produits pour centrale de dilution
- Lot 2 : Hygiène Générale
- Lot 3 : Entretien de linge
- Lot 4 : Sacs à déchets
- Lot 5 : Hygiène alimentaire
- Lot 6 : Papier d'essuyage et usage unique

ARTICLE 3 – Dispositions générales et réglementaires :

Il appartient au titulaire du marché d'assurer en permanence la conformité de ses produits et activités au regard de la réglementation en vigueur concernant la sécurité d'utilisation, les emballages et l'étiquetage.

Pendant la première année les prix sont fermes et définitifs.

ARTICLE 4 – Procédure de passation :

Marché à bon de commande passé selon la procédure adaptée avec avis d'appel public à la concurrence sur le site internet de l'A J I (Association Journée de l'Intendance).

ARTICLE 5 – Durée du marché :

Le marché prendra effet à compter du 15 mars 2017 pour une durée d'un an après notification au fournisseur et pourra être renouvelé par reconduction expresse des deux parties (courrier acceptant la reconduction deux mois avant la fin de la date anniversaire) pour une année supplémentaire dans la limite d'une fois. La reconduction du marché pour 2018 ne se fera qu'après accord des deux parties sur la hausse éventuelle des tarifs des lots attribués sur 2017. Le lycée se réserve la possibilité de résilier le marché , sans indemnité, au début de la deuxième année si le changement de tarif proposé conduit à une augmentation supérieure à 2.5% du prix de chaque lot attribué.

ARTICLE 6 – Mise à disposition et garantie du matériel:

Les doseurs de produit pour la machine à laver la vaisselle (lavage et rinçage) doivent être mis à disposition, à titre gracieux ainsi que leur remplacement en cas de panne. (lot 5)

ARTICLE 7 – Pièces constitutives du marché :

- Le présent cahier des charges signé
- L'acte d'engagement (1 par lot) auquel sera joint le bordereau des quantités et des prix (bien renseigner les cases jaunes des documents fournis)
Tout bordereau incomplet sera annulé (par lot)
- Fiches techniques des différents produits
- Echantillons à fournir pour la lessive pour le linge, le produit à diluer pour sols et surfaces et le produit à diluer pour le nettoyage des sanitaires.
- Le catalogue de l'ensemble des articles proposés par le titulaire.
- Attestation sur l'honneur du candidat qu'il n'a pas fait l'objet , au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.

ARTICLE 8 – Exécution du marché :

- Commandes : elles seront passées par un bon de commande.
- Livraison : le délai de livraison ne pourra excéder 8 jours. Ce délai court à compter de la réception par le titulaire du bon de commande signé par les personnes habilitées (le gestionnaire et/ou le Proviseur du Lycée Bellevue), envoyé par fax.
- Conditions des livraisons : elles seront à effectuer, au Lycée Bellevue, directement auprès du service demandeur.
- Bon de livraison : chaque livraison sera accompagnée d'un bon de livraison en double exemplaire, un bon sera restitué signé par la personne réceptionnaire, où seront portées les anomalies constatées.
- Réception : la marchandise sera contrôlée ; vérifications quantitative et qualitative, par rapport au marché.
- Dans le cas où un article commandé ne serait pas ou plus disponible auprès du titulaire, ce dernier s'engage à fournir au lycée Bellevue, un article équivalent ou de qualité supérieure, au prix défini dans le marché.
- Dans le cas où un article serait défectueux ou ne conviendrait pas, le titulaire s'engage à le reprendre sans surcoût.
- **Le titulaire du marché s'engage à former gratuitement toute l'équipe d'entretien du lycée Bellevue à la bonne utilisation des produits proposés.**

ARTICLE 9 – Conditions de résiliation :

En cas d'observation d'une des clauses du Cahier des Charges, par l'une ou l'autre des parties et malgré une sommation faite par lettre recommandée avec accusé de réception qui ne serait pas suivie d'effet dans un délai de 15 jours à compter de sa réception, le demandeur aura la faculté de suspendre les effets du présent marché ou de demander sa résiliation.

ARTICLE 10– Critères d'attribution :

Seront pris en compte, pour le jugement, les critères avec les pondérations suivantes :

- Prix des produits : 50 %
- Qualité des produits : 40 %
- Qualité des services associés : 10%

Le Lycée Bellevue se réserve le droit de demander des échantillons supplémentaires par rapport à ceux demandés au départ avant de s'arrêter sur le choix d'une offre.

ARTICLE 11– Prix :

Le prix proposé pour chaque produit est établi Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.

Si un montant minimum par commande est exigé par livraison, le candidat doit impérativement le préciser dans son offre.

ARTICLE 12 – Exonération de frais annexes :

Il est établi qu'aucun frais annexe (facturation, port...) ne sera facturé au Lycée Bellevue.

ARTICLE 13– Facturation :

Une facture sera émise par bon de commande, établie en trois exemplaires et sera adressée au Lycée Bellevue.

Elle portera, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Numéro du marché et, le cas échéant, de chaque avenant.
- Date.
- Référence du bon de commande.
- Produits livrés (libellés et quantités).
- Montant total hors taxes, montant de la TVA en cours, montant total T.T.C.

ARTICLE 14 – Modalités de règlement

Le paiement s'effectuera par mandat administratif, sur service fait, sous 30 jours à réception de la facture.

Le titulaire devra, lors de l'établissement de la première facture, fournir un Relevé d'Identité Bancaire ou que ce dernier apparaisse sur les factures.

ARTICLE 15 – Assurance :

Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurances garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant la livraison, ainsi que des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile ou professionnelle qu'il peut encourir en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

ARTICLE 16 – Cautionnement :

Le présent marché est dispensé de cautionnement.

ARTICLE 17 – Attribution de compétence :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le tribunal administratif compétent sera celui de la personne publique.

Fait à
Le
(En deux exemplaires originaux)
Signature du Titulaire

Lu et approuvé le présent marché
La personne responsable du Marché,
M. le Proviseur :